BRULLANOVES

Commune de Brouilla

Bulletin bimestriel
Mars–Avril
2019

40ème Année

Sommaire :

* Lutte contre la pollution
* Informations
* Nos associations
* Informations
* Conseil municipal du 20/02/2019
* Commandes groupées de bois
* Conseil municipal du 27/03/2019
* Concert du Printemps des Poètes 2019
* Conseil municipal du 03/04/2019
* On nous prie d'insérer
* Des vignerons en or
* La bibliothèque municipale
* Informations utiles

LUTTE CONTRE LA POLLUTION, tous concernés

La commune étant impactée par la pollution de déchets de toutes sortes dans la nature, il a été décidé de mener une campagne de ramassage avec l'aide de bénévoles.
Elle se déroulera le **dimanche 5 mai de 9h à 12h**.
Nous vous donnons rendez-vous à 9 heures devant la mairie.
Gants et sacs seront fournis. Merci de vous inscrire en mairie.

Dans le cadre de l'école, les enfants des classes CE1/2 et CM1/2 vont également participer à un ramassage **vendredi 10 mai de 9h à 11h45.**

Les parents qui peuvent se rendre disponibles seront les bienvenus pour accompagner et se feront connaitre à l'école au travers du cahier de liaison.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter :
Christian ARMANET au Tél 06-78-77-31-33
ou mail : christian.armanet@orange.fr
Ou Hélène LLOBET à la Mairie.

INFORMATIONS

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu **dimanche 26 Mai 2019**, entre 8h et 18h, salle ROUZAUD.

De nouvelles cartes électorales seront distribuées à tous les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune. Ces élections sont ouvertes aux électeurs inscrits sur la liste générale ainsi qu'aux électeurs inscrits sur la liste des ressortissants européens.

Brouilla, comptant plus de 1000 habitants, il sera **OBLIGATOIRE** de se présenter au bureau de vote muni de la **carte d'électeur et d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, ...).

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

RAPPEL : la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme sera prochainement arrêtée.
Les documents suivants : PADD, Diagnostic et règlement sont à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 16h30 à 18h.

NOS ASSOCIATIONS

Repas sur inscription :

18 € adultes - 12 € enfant de 4-12 ans - moins de 4 ans : gratuit.

Menu :
charcuterie - plat et accompagnement - fromage et dessert - vin

Dates inscriptions :
du lundi 6 mai au vendredi 10 mai (sauf le 8 férié)
de 18h30 à 20h salle du Tech à Brouilla.

Retrouvez les infos sur le Facebook du comité.

INFORMATIONS

Les enfants de la garderie remercient bien sincèrement l'association de parents d'élèves « LES NINS DE BROUILLA » pour tous ces beaux jouets qu'ils ont reçu.

MERCI !

DEBROUSSAILLAGE

L'article L322.3 du code forestier oblige les propriétaires ou locataires à débroussailler dans un rayon de 50 mètres, les abords de construction, chantiers, travaux, terrains (même non bâtis), situés en milieu urbain ou destinés à la construction. Ce débroussaillage doit **OBLIGATOIREMENT** être effectué **AVANT LA PERIODE à RISQUE D'INCENDIE**.

En matière de responsabilité civile, si l'enquête administrative et judiciaire établit qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés d'une construction, d'un chantier ou d'un terrain, celui dont la négligence est constatée peut se trouver tenu d'indemniser le préjudice subi par les tiers et l'intervention des pompiers.

Il est rappelé que le brûlage des végétaux est interdit.

TOURNEE DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les LUNDIS, à partir de 5 Heures.
La collecte du tri sélectif a lieu le MERCREDI, tous les quinze jours, SEMAINES PAIRES, soit :

Mai 2019 : mercredi 15 et mercredi 29
Juin 2019 : mercredi 12 et mercredi 26
Juillet 2019 : mercredi 10 et mercredi 24

La collecte (bac jaune) du 1er mai est annulée et avancée au mardi 30 avril (pensez à sortir vos bacs la veille au soir). La collecte du lundi de Pentecôte est maintenue.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019

Présents : M. TAURINYA, PACCIANUS, Mme BANTREIL, M. MASSETTE, Mme LLOBET, M. SUNER, COMMES, Mme ALCON, OGOZALY.
Absents avec procuration : Mme CHARVIEUX, M. COSTE, BENNES.
Absents excusés : Mme MANIERE, BELLAVISTA (arrivée à 18h48). *Le quorum est atteint*
Secrétaire de séance : M. PACCIANUS

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23/01/2019, compte-rendu envoyé par mail à tous les élus. Pas d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres.
M. le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'immeuble GAGO, il n'y a aucune objection de la part des élus. Le point est rajouté à l'ordre du jour.

Demande de subvention pour la réhabilitation de la halle des sports
Rappel à l'Assemblée du projet de réhabilitation de la halle des sports. Proposition de demande d'une aide à l'Etat au titre de la DETR 2019 et de la Région au titre de 2019.
Proposition acceptée à **l'unanimité** des membres.

Demande de subvention AUTO CONSOMMATION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE
Rappel à l'Assemblée du projet d'Autoconsommation d'électricité photovoltaïque sur le toit de la Halle des Sports. Proposition de demander une aide à l'Etat et ce, au titre de la DSIL 2019, et de la Région au titre de l'exercice 2019.
Proposition acceptée à l'unanimité des membres.

Arrivée de Mme Thérèse BELLAVISTA.

Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain
Le Conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22, vu le code de l'urbanisme, vu l'estimation du Service des domaines, considérant que la commune doit acquérir cette propriété dans le cadre de la réhabilitation de la place, considérant que cette opération répond aux objectifs définis par les articles L 210-1 et L 300-1 du code de l'urbanisme,
DECIDE, après vote de l'assemblée : POUR 10—CONTRE 1—ABSTENTION 1, de faire l'acquisition du bien cadastré B 394.

Demande de subvention par La Ligue contre le cancer
Demande de subvention par le Groupe de Secours Catastrophe français
Demande de subvention par le Lycée Déodat de Séverac
Demande de subvention par le RASED
Demande de subvention par la BRESSOLA
Demande de subvention par le Secours Populaire Français
Plusieurs demandes de subventions sont adressées à la mairie de la part de diverses associations nationales et départementales.
Le conseil municipal, à l'unanimité, est contre l'octroi de ces subventions. Motif : les brullanencs donnent déjà aux associations avec leurs deniers personnels lorsqu'ils le souhaitent ; en conséquence, leur impôt ne doit pas être reversé aux associations, ce serait une double contribution.

Discussion sur l'immeuble GAGO
M. le Maire informe l'assemblée que la Commune est propriétaire de l'immeuble GAGO depuis le 8 février 2019. Il convient maintenant d'engager des travaux de rénovation de ce bâtiment, tel que préconisé par les Bâtiments de France, pour cela M. le Maire propose de recevoir les propositions de plusieurs bureaux d'architecture sur les trois missions suivantes : études, permis de construire, et suivi de chantier. Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La séance est levée.

COMMANDES GROUPEES DE BOIS—COUPON A DEPOSER EN MAIRIE

Ci-dessous coupon réponse à retourner en Mairie avant le 28 juin 2019.
NOM..... PRENOM.....
ADRESSE.....
TELEPHONE..... MAIL.....
QUANTITE SOUHAITEE.....stères Hêtre ☐ 50 cm ☐ 40 cm ☐ 30 cm
.....stères Chêne ☐ 50 cm ☐ 40 cm ☐ 30 cm

Observations éventuelles :

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Présents : M. TAURINYA, PACCIANUS, Mme BANTREIL, M. MASSETTE, Mme LLOBET, M. SUNER, COMMES, Mme ALCON, OGOZALY, BELLAVISTA, CHARVIEUX, M. COSTE, BENNES (arrivé à 18h52).
Absente excusée : Mme MANIERE
Secrétaire de séance : M. COMMES

M. le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 20 février 2019, compte rendu envoyé par mail à tous les élus. Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres votants et représentés.

- Création de poste agent de police municipale 35/35
Suite à la mutation de l'agent Mme Lubet, M. le Maire propose de créer un poste d'agent de police municipal à 35/35e pour l'embauche de l'agent remplaçant. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, ACCEPTE l'ouverture du poste, DONNE mandat à M. le Maire pour lancer la déclaration de vacance d'emploi et pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

- Demande de subvention au titre de la DETR 2019 vidéo-protection
M. le Maire rappelle le projet d'installation de caméra de vidéo-protection aux 6 entrées de ville et une devant la halle des sports, il propose de demander une aide auprès de l'Etat et ce, au titre de la DETR 2019. Proposition acceptée à **l'unanimité** des membres votants ou représentés.

- Avenant N°1 portant création d'un service commun pour la modernisation, la maintenance de l'éclairage public entre la Communauté de communes des Aspres et la Commune de BROUILLA
Avenant approuvé et accepté à l'unanimité des membres votants ou représentés.

Demande de subvention Association LEDA
Demande de subvention ADMR
Plusieurs demandes de subventions sont adressées à la mairie de la part de diverses associations nationales et départementales. Le conseil municipal, à l'unanimité, est contre l'octroi de ces subventions. Motif : les brullanencs donnent déjà aux associations avec leurs deniers personnels lorsqu'ils le souhaitent ; en conséquence, leur impôt ne doit pas être reversé aux associations, ce serait une double contribution.

La séance est levée.

CONCERT DU PRINTEMPS DES POETES 2019

Le mois de mars s'est achevé en musique à Brouilla !

Dans le cadre du Printemps des Poètes, l'association « Les Amis d'Alain Marinaro » a invité le pianiste et baryton Jérôme Boutillier, désigné révélation classique de l'ADAMI en 2016, ayant à son actif une expérience acquise lors de plusieurs concours internationaux.

Le dimanche 31 mars, c'était la poésie française qui était à l'honneur, et principalement Baudelaire, Leconte de Lisle, Jean Lahorre, Paul Morand.

Très peu d'entre nous connaissaient le musicien Henri Duparc (1848-1933), qui a constitué l'essentiel de ce concert. Et pourtant, les 18 mélodies (seules conservées par ce musicien très exigeant) mettent admirablement en valeur les poèmes, tels que « l'invitation au voyage » (Souvenez-vous : « Mon enfant, ma sœur, songe à la douceur d'aller là-bas vivre ensemble... ») ou « la vie antérieure » de Charles Baudelaire, ou encore « Phidylé » de Leconte de Lisle, mélodies qui nous ont laissé une émotion profonde.

Grâce à l'interprétation de Jérôme Boutillier, les mots et les notes se répondaient harmonieusement, jusqu'à l'achèvement de la mélodie, dans un silence apaisé et encore plein de réminiscences.
Les musiciens Camille Saint-Saëns, Maurice Ravel et Claude Debussy étaient aussi au programme.
L'interprète a su entre les morceaux captiver son auditoire par ses propos sur la Beauté (thème du Printemps des Poètes de cette année) et sur les aspirations esthétiques des poètes et musiciens.
A l'issue de ce concert, J. Boutillier nous a dit le plaisir qu'il éprouvait à se produire dans des villages comme Brouilla, dans de petites salles (comparées aux grandes salles parisiennes !) qui lui permettent d'être plus proche de l'auditoire.

A nous de soutenir et d'encourager ces jeunes artistes qui à force de travail et de passion, méritent vraiment la reconnaissance du public.

Nous avons eu le privilège, dans notre village, de pouvoir écouter un grand serviteur de la musique et de la poésie. Nous remercions très vivement l'association « Les Amis d'Alain Marinaro » et les personnes qui ont lu avec conviction et simplicité quelques poèmes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2019

Présents : M. TAURINYA, PACCIANUS, Mme BANTREIL, M. MASSETTE, Mme LLOBET, M. SUNER, Mmes ALCON, OGOZALY, BELLAVISTA, CHARVIEUX, M. COSTE
Absents avec procuration : M. COMMES donne procuration à M. PACCIANUS
M. BENNES donne procuration à Mme ALCON
Absents excusés : Mme MANIERE.

Secrétaire de séance Mme BELLAVISTA

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H50
M. le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 27 mars 2019, compte rendu envoyé par mail à tous les élus. Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres votants et représentés.

1-Compte de gestion Commune 2018
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Compte administratif Commune exercice 2018
Monsieur le Maire quitte la salle et donne la présidence à M. PACCIANUS, 1er adjoint au Maire.
Le Conseil municipal examine le Compte administratif de la Commune, pour l'exercice 2018 et approuve, à l'unanimité des membres votants ou représentés, le compte administratif de la Commune /Exercice 2018.

3- Affectation du résultat exercice 2018 sur budget primitif commune 2019
Monsieur le Maire réintègre la salle. Proposition pour affectation du résultat :
- virement à la section d'investissement de 126 779.44€ puisque déficit de clôture au 31/12/2018
587 809.53€ en excédent reporté section de fonctionnement /BP 2019 ART 002 RECETTES
Proposition d'affectation telle que ci-dessus, adoptée à l'unanimité des membres votants ou représentés

4- Compte de gestion lotissement des écoles 2018
Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5- Compte administratif lotissement des écoles exercice 2018
Monsieur le Maire quitte la salle et donne la présidence à M. PACCIANUS, 1er adjoint au Maire.
Le Conseil municipal examine le Compte administratif du lotissement des Ecoles, pour l'exercice 2018 et approuve à l'unanimité des membres votants ou représentés, le compte administratif du lotissement des écoles, exercice 2018.

6- Affectation du résultat exercice 2018 sur BP lotissement des écoles 2019
Monsieur le Maire réintègre la salle. Proposition pour Affectation du résultat :
pas de virement à la section d'investissement
pas de report en section de fonctionnement /BP 2019
M. Coste quitte la salle à 19h50.

7- Vote des taux d'imposition 2019 : Taxe habitation, Taxe Foncière, Taxe sur Foncier non bâti
Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'exercice 2019.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'appliquer pour l'exercice 2019 les taux suivants :

Taxe habitation /TH : 13.09 %
Taxe Foncière/TF : 15.90 %
Taxe sur Foncier non bâti/TFNB : 34.65 %
donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

8- Approbation et vote du budget 2019 commune de brouilla
Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2019 de la Commune de BROUILLA.

Budget primitif 2019 équilibré en fonctionnement à 1 695 492.00 € et en investissement à 1 108 147.04€.

Proposition d'affectation telle que ci-dessus, adoptée à l'unanimité des membres votants ou représentés.

9/ Approbation et vote du budget 2019 lotissement des écoles
Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2019 pour le Lotissement des Ecoles.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif 2019 du Lotissement des Ecoles.

Budget primitif 2019 équilibré en fonctionnement à 550 004.01 € et en investissement à 220 866.47 €.

Après le rachat des communs par la commune, le budget lotissement pourra être clôturé.

10/ Restauration de la Prédelle Eglise
Le Centre de conservation et de restauration du patrimoine du Département (CCRP) a effectué, le 10 janvier 2019, un examen-diagnostic sur une prédelle comprenant 2 panneaux peints. L'examen de la prédelle a révélé un état de conservation préoccupant et nécessite une restauration conservation jugée prioritaire, réalisation in situ, pour un montant de 3965.00 € dont 1070,55 € à la charge de la commune.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la restauration telle que décrite dans le rapport du CCRP et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

La séance est levée.

ON NOUS PRIE D'INSERER

La balançoire

Les années qui passent, me rappellent souvent
Les vacances d'été lorsque j'étais enfant
Une maison blottie parmi des chênes verts
Nous ouvrions le portail, c'était notre univers !

Sur un très beau chêne à la branche courbée
Une balançoire fortement attachée
Semblait nous appeler nous courrions vers elle
Année après année, elle était fidèle !

Des heures entières nous nous balancions
Écoutant les oiseaux, le son du carillon
Nous courions dans les champs aussi sur les sentiers
Buvant à la source qui lentement coulait !

Souvenirs d'enfance, merveilleux souvenirs
M'ont poussé un beau jour à vouloir revenir
J'ai revu la maison et c'est le cœur serré
Que j'ai fait quelques pas vers le portail rouillé !

L'herbe avait recouvert les pierres du chemin
Les feuilles des chênes, un tapis de chagrin
Tout était abandon mais quelle fut ma joie
Voir la balançoire qui était toujours là !

Annie Franco

ON NOUS PRIE D'INSERER

L'agence d'assurances déménage

A compter du 1er juin, retrouvez-nous
12 rue des engoulevents
ZAC Argelès-du-Mer

SwissLife
L'avenir commence ici.

Au plaisir de vous accueillir dans nos nouveaux locaux !
Nos coordonnées restent inchangées
04.68.52.19.79. / agence.desalberes@swisslife.fr

Besoin d'une graphiste ?
L'IMAGIÈRE S'INSTALLE À BROUILLA
CRÉATION GRAPHIQUE · IDENTITÉ VISUELLE · EVÉNEMENTIEL
www.limagiere.fr · 07 66 53 01 89 · contact@limagiere.fr ·
Graphiste freelance, je ne possède pas de locaux, mais me déplace directement chez le client.

DES VIGNERONS EN OR

Lors du dernier Salon de l'Agriculture de Paris, La Cave Coopérative Les Vignerons des Albères a brillé avec pas moins de 3 médailles d'or remportées.

Fondée en 1939, la cave Coopérative « Les Vignerons des Albères » fête cette année ses 80 ans.
Les parcelles exploitées s'étendent principalement sur les communes de **Brouilla**, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Saint-Génis-des-Fontaines, Soréde et Villelongue-dels-Monts. L'exposition unique sur les contreforts des Albères, la variété de terroir, la diversité des sols, et l'ensoleillement exceptionnel sont l'assurance d'une production incomparable.
Les coopérateurs-viticulteurs, compétents et passionnés, prennent soin de leurs vignes jour après jour, pour produire des raisins de qualité.
Les connaissances et la technicité du Maitre de Chai, et le travail quotidien des salariés dans son ensemble, permettent l'élaboration de vins d'exception.

C'est le fruit de ce travail commun qui a fait cette année l'unanimité au Concours Général Agricole 2019.

Macabeu : Côtes Catalanes 2018 I.G.P.
Le Macabeu est un cépage d'origine Catalane. Sa robe d'Or est la promesse d'un vin délicat en bouche, son nez est complexe et minéral. Il offre des arômes citronnés, de fruits d'été et de raisin. Il sera l'allié parfait de vos salades, coquillages et poissons, et pourquoi pas le servir avec du fromage de chèvre ?

Le Prestige : Côtes du Roussillon 2017 A.O.P.
Savante association de Syrah, Grenache et Carignan. Elevé en fût de chêne, il développe des tannins réglissés, et une fraîcheur aromatique de fruits rouges veloutés.
Il accompagne à merveille les plats mijotés, les viandes rouges et les fromages de caractère.

Château La Roca : Muscat de Rivesaltes 2018 A.O.P.
Alliance parfaite de Muscat Petit Grain et Muscat d'Alexandrie, ce Muscat à la robe d'Or dévoile un nez de fruits exotiques et d'agrumes. Sa bouche, fraiche et onctueuse, exprime des arômes de fleurs blanches et de fruits jaunes. Il s'apprécie entre autres à l'apéritif ou en accompagnement d'un foie gras. (À consommer avec modération bien sûr)

Il ne fait aucun doute que les Vignerons des Albères portent haut et fort nos traditions viticoles, et représentent avec dignité nos communes.
Et en vous rendant au Caveau vous pourrez constater par vous-même, que pour tous, c'est un réel plaisir et une fierté de mettre en valeur ces « nectars » issu de notre territoire des Albères.

Caveau Les Vignerons des Albères
9 Avenue des Ecoles 66740 Saint-Génis-des-Fontaines
Tél : 04.68.89.81.12. Mail : vigneronsdesalberes@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h30-12h00 / 15h00-18h00 et Samedi : 9h30-12h00

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale vous offre ce poème écrit par Esther, 12 ans :

La beauté

Oh douce beauté, cruelle femme que tu es
D'un souffle, tu fais fondre les plus lourdes armures
D'une caresse, pleurer les hommes les plus durs
D'un baiser, tu répares les plus profondes plaies
D'un geste, tu effaces tout ce que tu as fait.

INFORMATIONS UTILES

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est ouverte au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h et le jeudi après-midi de 16h30 à 18h.

DÉCHETS VERTS

Vous pourrez déposer vos déchets verts les 1er jeudi et 3ième samedi de chaque mois le matin au dépôt du Tech, sous réserve d'une inscription en mairie.

ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de Mme NARDONE, assistante sociale, sont assurées les 1er et 3me mardi du mois, de 9h30 à 12h en mairie.

ENCOMBRANTS

Prochaines collectes des encombrants :

- Mardi 7 mai 2019 : s'inscrire en mairie avant le vendredi 3 mai, dernier délai.
- Mardi 4 juin 2019 : s'inscrire en Mairie avant le vendredi 31 mai, dernier délai.

Les sortir sur le trottoir, la veille du ramassage (passage tôt le matin).

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Sont concernés filles et garçons nés en **Mai** et **Juin 2003**. Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage des conteneurs :

– **Bac vert** (ordures ménagères) : un seul passage par semaine le lundi (à partir de 5 heures du matin)

– **Bac jaune** (tri sélectif) : 1 passage par quinzaine, le mercredi (à partir de 5 heures du matin) semaine paire

En cas de détérioration du bac, appelez la mairie.

PIJ

Le service jeunesse de la c.c. des Aspres vous invite à venir vous inscrire pour cette nouvelle année à la section accueil de loisirs adolescents. Le dossier d'inscription peut être imprimé ou retiré directement sur le blog :

http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr

Contact : Mickael DEJOYE : 06 19 36 60 67

Email : pj.brouilla@cc-aspres.fr

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux…, les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école élémentaire de Banyuls Dels Aspres.

RÉCUPERATION ET RECYCLAGE

* LE VERRE

7 conteneurs à verre sont à votre disposition :

- Parking de la mairie,
- Parking des écoles,
- Espace Ludovic Massé
- Rue du Tech
- Route de la gare
- Lotissement Jardins del Conte
- Rue de Pourteills

* LES PILES

- Un point de collecte à la mairie

* LE TEXTILE

Un conteneur à linge est à votre disposition sur le parking de la mairie, et un **second sur le parking des écoles**, vous pouvez y déposer tous types de vêtements, linge de maison, peluches, maroquinerie et chaussures nouées par paires (dans des sachets fermés).

Sont interdits : les oreillers, matelas et linges sales ou mouillés.